



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV617 - 04 MARS 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

- 201664-0001 - Arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM »
- 201664-0002 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-023 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
- 201664-0004 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-025 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
- 201664-0005 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-026 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
- 201664-0006 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-024 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
- 201664-0007 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-027 PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON TITULAIRE
- 201664-0008 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-022 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

- 201632-0054 - Décision d'agrément n°2016-86 du centre de formation IFRAC PARIS SUD
- 201632-0055 - Décision d'agrément n°2016-85 du centre de formation IFRAC PARIS SUD

Établissement public foncier d'Île-de-France

- 201656-0024 - décision de préemption n° 1600011 (LE PERREUX SUR MARNE)
- 201662-0012 - décision de préemption n° 1600012 (MERY SUR OISE)
- 201641-0019 - décision de préemption n° 1600013 (COLLEGIEN)
- 201647-0027 - décision de préemption n° 1600014 (PARIS 18ème)
- 201654-0022 - décision de préemption n° 1600010 (PARAY VIEILLE POSTE)

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

- 201662-0010 - Arrêté portant sur le solde de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, accordée au titre de l'année 2015



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0001

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM »

Arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« BENHAÏM »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande reçue par courriel le 2 février 2016 et complétée le 15 février 2016, de Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » sis 170 avenue Jean Jaurès à Clamart (92140) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte l'intégration de Monsieur Robert DESMOULINS, en qualité de biologiste médical associé ;

Considérant l'arrêté N° 9/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » ;

Considérant la location d'une part sociale détenue par Monsieur BENHAÏM au profit de Monsieur DESMOULINS, en date du 2 février 2016 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELARL « BENHAÏM » en date du 28 janvier 2016, agréant Monsieur Robert DESMOULINS en qualité de nouvel associé ;

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » dont le siège social sis 170 avenue Jean Jaurès à Clamart (92140), codirigé par Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, Monsieur Sylvain LECHAUD, Madame Béatrice REMIOT, Madame Gaëlle CUISINIER, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BENHAÏM » sise à la même adresse, agréée sous le n°92-03, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 794 3, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-31 sur les cinq sites, ouverts au public ci-dessous :

-le site principal et siège social ;

170 avenue Jean Jaurès à CLAMART (92140) ;

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie), de microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), d'assistance médicale à la procréation ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 795 0 ;

-le site Curie ;

22 rue Pierre et Marie Curie à CLAMART (92140) ;

Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 796 8 ;

-le site Meudon ;

49 avenue du Général de Gaulle à MEUDON LA FORET (92360) ;

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (sérologie infectieuse) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 797 6 ;

-le site Breteuil-Lecourbe ;

6-8 rue Lecourbe à PARIS (75015) ;

Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), spermologie diagnostique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 147 6 ;

-le site Vélizy ;

41 avenue de l'Europe à VELIZY VILLACOUBLAY (78140) ;

Pratiquant les activités de spermologie diagnostique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 197 8.

La liste des **six** biologistes médicaux dont quatre sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

- Monsieur Sylvain LECHAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

- Madame Béatrice REMIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

- Madame Gaëlle KERHARO, épouse CUISINIER, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

- Madame Valérie BECQUET FIOCCONI, pharmacien, biologiste médical associé ;

- **Monsieur Robert DESMOULINS, pharmacien, biologiste médical associé.**

La répartition du capital social de la SELARL « BENHAÏM » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote
Monsieur Jean-Luc BENHAÏM	50 177	50 177
Madame Béatrice REMIOT	2 785	2 785
Madame Gaëlle KERHARO épouse CUISINIER	2 785	2 785
Monsieur Sylvain LECHAUD	1	1
Madame Valérie BECQUET FIOCCONI	1	1
Monsieur Robert DESMOULINS	1	1
Total	55 750	55 750

Article 2 : Est abrogé l'arrêté N° 9/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BENHAÏM ».

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 04 Mars 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0002

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-023 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE
LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-023
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 30 octobre 1942, portant octroi de la licence n°75#000011 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 57, Avenue de Suffren à PARIS (75007) ;
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2015-047 en date du 15 juin 2015 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007) et octroyant la licence n°75#001900 à l'officine ainsi transférée ;
- VU le courrier reçu le 23 février 2016 par lequel Monsieur Fabrice ZANA, représentant légal de la SELAS PHARMACIE ZANA, informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007) suite à transfert et restitue la licence n°75#000011 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 15 juin 2015 susvisé, sise 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007) et exploitée sous la licence n°75#001900, est effectivement ouverte au public depuis le 12 octobre 2015 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°75#001900 entraîne la caducité de la licence n°75#000011 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

- ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 11 octobre 2015, au soir, la caducité de la licence n°75#000011, du fait de l'ouverture effective au public le 12 octobre 2015, sous la licence n°75#001900, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 55, Avenue de Suffren à PARIS (75007).
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle Ambulatoire
et Services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0004

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-025 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE
LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-025
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 26 novembre 1953, portant octroi de la licence n°77#000158 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 37, rue de la Forêt à CHENOISE (77160) ;
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2015-007, en date du 3 février 2015, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 2 bis, rue des Hortensias à CHENOISE (77160) et octroyant la licence n°77#000577 ;
- VU l'autorisation en date du 8 février 2016 prolongeant le délai prévu à l'article L.5125-7 du code de la santé publique pour une durée de douze jours du fait d'un cas de force majeure ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 3 février 2015 susvisé, sise 2 bis rue des Hortensias à CHENOISE (77160), est effectivement ouverte au public à compter du 1^{er} mars 2016 et exploitée sous la licence n°77#000577 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°77#000577 entraîne la caducité de la licence n°77#000158 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 29 février 2016 au soir, la caducité de la licence n°77#000158, du fait de l'ouverture effective au public, le 1^{er} mars 2016, sous la licence n°77#000577, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 2 bis, rue des Hortensias à CHENOISE (77160).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0005

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-026 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE
LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-026
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-France

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 28 mai 1943, portant octroi de la licence n°94#001511 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 207, avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170) ;
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2014-070, en date du 12 décembre 2014, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 244, avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170) et octroyant la licence n°94#002321 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 12 décembre 2014 susvisé, sise 244, avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170), est effectivement ouverte au public à compter du 8 juin 2015 et exploitée sous la licence n°94#002321 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°94#002321 entraîne la caducité de la licence n°94#001511 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 7 juin 2015 au soir, la caducité de la licence n°94#001511, du fait de l'ouverture effective au public, le 8 juin 2015, sous la licence n°94#002321, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 244 avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE (94170).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0006

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-024 CONSTATANT LA CESSATION
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-024
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 24 février 1943, portant octroi de la licence n°77#000085 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 1, Rue de Claye à THORIGNY SUR MARNE (77400) ;
- VU le jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 27 octobre 2015, publié le 4 février 2016 au Bodacc A sous le numéro 20160024, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL Pharmacie de la Gare, dont Monsieur Franck MAMOSA était titulaire, pour insuffisance d'actif ;

CONSIDERANT que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'officine sise 1, Rue de Claye à THORIGNY SUR MARNE (77400) a été clôturée le 27 octobre 2015 ;

CONSIDERANT que l'officine n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait l'officine a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 27 octobre 2015 de l'officine de pharmacie sise 1, Rue de Claye à THORIGNY SUR MARNE (77400), exploitée par Monsieur Franck MAMOSA en qualité de représentant légal de la SELARL Pharmacie de la Gare, est constatée.

La licence n°77#000085 est caduque à compter du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0007

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-027 PORTANT AUTORISATION DE
GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON
TITULAIRE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-027
PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
APRES LE DECES DE SON TITULAIRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-9, L.5125-21, R.4235-51, R5125-39 et R.5125-43 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU la demande présentée le 2 mars 2016 par Monsieur Hassan BENNANI, pharmacien, en vue d'être autorisé à gérer l'officine sise 29, Avenue de Gallieni à NOISY-LE-SEC (93130) suite au décès de son titulaire ;
- VU l'acte de décès n° 15 ayant constaté le décès de Monsieur Isse-Den ADEOTI le 25 novembre 2015 ;
- VU le contrat de gérance en date du 13 janvier 2016 conclu entre Madame Elham MARANDI-ADEOTI, représentant de la succession et Monsieur Hassan BENNANI, pharmacien ;

CONSIDERANT que Monsieur Hassan BENNANI justifie être inscrit au tableau de la Section D de l'Ordre des pharmaciens ;

CONSIDERANT que le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire ne peut excéder deux ans ;

CONSIDERANT que le contrat par lequel les héritiers de Monsieur Isse-Den ADEOTI confient la gérance de l'officine à Monsieur Hassan BENNANI est conclu pour une durée de six mois et prendra fin le 12 juillet 2016 ;

CONSIDERANT que ce contrat est renouvelable deux fois dans la limite de dix-huit mois, soit jusqu'au 12 juillet 2017 au plus tard ;

ARRETE

- ARTICLE 1er : Monsieur Hassan BENNANI, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine de pharmacie sise 29, Avenue de Gallieni à NOISY-LE-SEC (93130), suite au décès de son titulaire.
- ARTICLE 2 : La présente autorisation cessera d'être valable le 12 juillet 2016 à défaut de renouvellement du contrat de gérance après décès ou jusqu'au 12 juillet 2017 au plus tard si Monsieur Hassan BENNANI justifie du renouvellement du contrat par lequel la gérance de l'officine lui est confiée.
- ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201664-0008

Signé le vendredi 04 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

**ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-022 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE
LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-022
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 24 juin 1943, portant octroi de la licence n°93#001615 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 56 avenue Aristide Briand à STAINS (93240) ;
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2014-067, en date du 8 décembre 2015, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 25 avenue Nelson Mandela à STAINS (93240) et octroyant la licence n°93#002514 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 8 décembre 2014 susvisé, sise 25, avenue Nelson Mandela à STAINS (93240), est effectivement ouverte au public à compter du 8 décembre 2015 et exploitée sous la licence n°93#002514 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002514 entraîne la caducité de la licence n°93#001615 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 7 décembre 2015 au soir, la caducité de la licence n°93#001615, du fait de l'ouverture effective au public, le 8 décembre 2015, sous la licence n°93#002514, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 25, avenue Nelson Mandela à STAINS (93240).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201632-0054

Signé le lundi 01 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Décision d'agrément n°2016-86 du centre de formation IFRAC PARIS SUD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE L'ÉNERGIE

DECISION D'AGREMENT – DRIEA IDF 2016-86

LE PREFET,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 9-7 ;

Vu la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges relatif à l'organisation et au contenu des formations d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport dans les entreprises de transport routier.

Vu le dossier déposé à la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France par le centre de formation IFRAC PARIS-SUD le 28 décembre 2015.

DECIDE :

Le centre de formation IFRAC PARIS-SUD, situé : Bât G5C – 2ème étage – 36 rue du Séminaire – 94626 RUNGIS cedex

organisateur de formations d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport dans les entreprises de transport routier :

- de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places y compris le conducteur
- léger de marchandises
- de personnes
- lourd de marchandises

bénéficie d'un agrément jusqu'au 1^{er} février 2021

à Paris, le 01/02/ 2016

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, par délégation

Le chef du département régulation des Transports Routiers

Didier BEAURAIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201632-0055

Signé le lundi 01 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Décision d'agrément n°2016-85 du centre de formation IFRAC PARIS SUD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE L'ÉNERGIE

DECISION D'AGREMENT – DRIEA IDF 2016-85

LE PREFET,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 7-1 ;

Vu la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012,

Vu la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

Vu le dossier déposé à la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France par le centre de formation IFRAC PARIS-SUD le 28 décembre 2015.

DECIDE :

Le centre de formation IFRAC PARIS-SUD, situé : Bât G5C – 2ème étage – 36 rue du Séminaire – 94626 RUNGIS cedex

organisateur de l'examen permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier :

- de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places y compris le conducteur
- léger de marchandises

bénéficie d'un agrément jusqu'au 1^{er} février 2021

à Paris, le 01/02/2016

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, par délégation

Le chef du département régulation des Transports Routiers


Didier BEURAIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201656-0024

Signé le jeudi 25 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600011 (LE PERREUX SUR MARNE)

Décision de préemption n°1600011**EXTRAIT****Le Directeur général,**

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

Adresse du bien 2 rue de la Croix d'Eau 94170 LE PERREUX SUR MARNE	
Références Cadastres A342 (lots 2 & 7)	
Date de délégation à l'EPFIF 24 février 2016.	Date de la décision de préemption 25 février 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201662-0012

Signé le mercredi 02 mars 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600012 (MERY SUR OISE)

Décision de préemption n°1600012

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<u>Adresse du bien</u>	
Avenue Marcel Perrin 95540 MERY SUR OISE	
<u>Références Cadastres</u>	
B131	
<u>Date de délégation à l'EPFIF</u>	<u>Date de la décision de préemption</u>
6 novembre 2014	2 mars 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201641-0019

Signé le mercredi 10 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600013 (COLLEGIEN)

Décision de préemption n°1600013**EXTRAIT****Le Directeur général,**

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<u>Adresse du bien</u> 55 rue de Melun 77090 COLLEGIEN	
<u>Références Cadastres</u> AB91 – AB92	
<u>Date de délégation à l'EPFIF</u> 4 février 2016	<u>Date de la décision de préemption</u> 10 février 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201647-0027

Signé le mardi 16 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600014 (PARIS 18ème)

Décision de préemption n°1600014**EXTRAIT****Le Directeur général,**

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<u>Adresse du bien</u> 106 rue du Poteau 75018 PARIS	
<u>Références Cadastres</u> AY3	
<u>Date de délégation à l'EPFIF</u> 10 février 2016	<u>Date de la décision de préemption</u> 16 février 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201654-0022

Signé le mardi 23 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600010 (PARAY VIEILLE POSTE)

Décision de préemption n°1600010**EXTRAIT****Le Directeur général,**

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<u>Adresse du bien</u> 69-75 route de Fontainebleau 4 rue Roger Salengro 91550 PARAY VIEILLE POSTE	
<u>Références Cadastres</u> AD571 – AD572 – AD573 – AD574	
<u>Date de délégation à l'EPFIF</u> 12 janvier 2016	<u>Date de la décision de préemption</u> 23 février 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201662-0010

Signé le mercredi 02 mars 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Arrêté portant sur le solde de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique,
accordée au titre de l'année 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N°

du 2 mars 2016

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 modifiée portant organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;
- VU la circulaire du 20 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2015-2016 ;
- VU les justificatifs fournis par les intéressés ;
- SUR proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le solde de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, accordée au titre de l'année 2015, soit 1000 euros chacun sera versé aux bénéficiaires figurant sur l'état annexé.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée sur le programme 148, activité 014800000006.

Article 3 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet d Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France

Signé

Yannick IMBERT

N° dossier	Civilité	Nom	Prénom	Domiciliation Bancaire	Code Banque	Code gnlchet	N° de compte	CR	Référence Titres Chorus	RÉF ET Chorus
2015-038	Madame	ABDELSALAM	Sarah	BNP PARIBAS Ivry sur Seine	30004	00834	00000646269	86	1400794157	2101702851
2015-335	Madame	ACHI épouse CHETOUANI	Latifa	CL SEVRAN	30002	01155	000013547K	90	1400782916	2101702761
2015-133	Monsieur	ADJEI	Richard	Société générale Cergy le Haut	30003	01672	00050493098	69	1400790491	2101722682
2015-355	Monsieur	AIT AMOKHTAR	Lazare	LCL ST MANDE TOURELLE	30002	01369	0000000159L	41	1400564129	2101736408
2015-090	Madame	ALLAIS GAUTIER	Mélissa	Caisse d'épargne IDF	17515	90000	04913473766	82	1400792137	2101733865
2015-365	Madame	ALLASIA	Mélanie	CFC MONTAUBAN VILLEBOURBON	10057	19195	00062930101	83	14008098781	2101742862
2015-210	Madame	AMR	Khadidja	BP RIVES DE PARIS BP Rives Villejéan	10204	0012	20194503950	59	1400792581	2101722368
2015-163	Monsieur	ARMINJON	Clément	BNP PARIBAS Rue Martyr	30004	00031	00000793559	41	1400801365	2101722701
2015-230	Madame	ARNAUD	Anock	Banque postale Toulouse	20041	01016	10640265037	55	1400792824	2101721957
2015-001	Madame	ARNOUX	Elém Lou	CA MARTENQUE GUYANNE Trinité	19006	00005	00020010864	01	1400659030	2101695190
2015-278	Madame	BARA	Najat	Banque postale PARIS Cedex 15	20041	00001	2635611A020	47	1400789831	2101722698
2015-048	Madame	BAILLET	Marine	Banque postale La Source	20041	01012	6484908D033	15	1400799401	2101722120
2015-072	Monsieur	BALDELLI	Berjamin	CA ALPES PROVENCE	11306	00684	93864760000	03	1400782867	2101702235
2015-021	Madame	BARON	Zoé	Crédit Mutuel CCM Le Mans Centre	15489	04811	00073512001	42	1400799072	2101722669
2015-357	Monsieur	BAYEUX	Jérémy	Banque populaire Montfermeil	11907	00150	40319232654	87	1400798426	2101736282
2015-018	Monsieur	BAZIERE	Guillaume	Caisse d'épargne Normandie	11425	00200	04050540548	39	1400790493	2101722696
2015-305	Madame	BAZZ	Karima	Crédit lyonnais Pierrefitte Hot Vill	30002	00632	0000048221K	86	1400790712	2101734146
2015-160	Madame	BEAULIEUX	Justine	Crédit mutuel CCM Reims Saint Rémi	15629	08864	00020709703	96	1400794409	2101733910
2015-059	Monsieur	BECHEN	Yaržack	Crédit lyonnais Toulouse	30002	04077	0000004013D	65	1400791222	2101722692
2015-325	Monsieur	BEKHI	Habib	Caisse d'épargne IDF	17515	00092	04012942540	35	1400794199	2101702851
2015-252	Madame	BEN ABDAUHAH	Iran	Caisse d'épargne Alsace	16705	09017	04063761648	40	1400601366	2101722703
2015-445	Madame	BENAISSA	Nora	Société générale Compiègne	30003	00670	00050015750	97	1400608784	2101742874
2015-170	Madame	BENHAMADA	Lila	Crédit agricole IDF Louvres	18206	00071	45774555001	03	1400792922	2101722651
2015-308	Madame	BENMORSLI	Saida	Banque postale Paris IDF	20041	00001	6334068X020	20	1400789709	2101722677
2015-067	Madame	BERRABAH	Kab	Banque postale La source	20041	01012	6391301G003	90	1400799073	2101722670
2015-258	Madame	BERTOGAL	Auréliane	Banque postale Paris IDF	20041	00001	5654098J020	55	1400801368	2101722708
2015-329	Madame	BEURLEY	Sylvie	LA BANQUE POSTALE CENTRE PARIS	20041	00001	6409368X020	34	1400782546	2101702500
2015-331	Monsieur	BILON	Ludovic	CL CHÂTEAU THIERRY	30002	07437	0000116596E	55	1400782547	2101702743
2015-362	Monsieur	BLART	Laurent	CRCAM NDF ARRAS BACHELET	16706	00010	16414897905	46	1400651796	2101726397
2015-042	Monsieur	BONNIN	Yves	Caisse d'épargne IDF	17515	90000	04296316017	83	1400792136	2101722722
2015-394	Madame	BOTTURA	Léa	Caisse d'épargne Midi Pyrénées	13135	00080	0425252048	96	1400793139	2101734198
2015-337	Madame	BOUACHA épouse KACI	Djehane	BRED MELUN NORO	10107	00352	60224025335	51	1400782974	2101702811
2015-073	Madame	BOUAMAMA	Julie	BPVF MONTIGNY KESSEL	18707	00045	09219046324	82	1400782868	2101702235
2015-143	Madame	BOUHAFS	Meryem	Banque postale Nancy	20041	01010	0861695C031	67	1400790757	2101734155
2015-052	Madame	BOUKAIBA	Subrina	Crédit lyonnais Courmeuve(La) 4 Routes	30002	00733	0000370418Z	48	1400792771	2101702851
2015-149	Monsieur	BOUKHZAR	Farid	Banque postale Orléans	20041	01012	4893514C033	41	1400794197	2101702851
2015-100	Monsieur	BOULET	Florent	Crédit lyonnais CL Nice Carras	30002	04022	0000039966R	45	1400651795	2101722660
2015-321	Madame	BOULOGNE	Léara	Banque postale Paris IDF	20041	00001	54607044020	59	1400684767	2101722694
2015-003	Madame	BOURGASSER	Pauline	BANQUE POSTALE - Nantes	20041	01011	1158820W032	80	1400782614	2101695190
2015-105	Monsieur	BOURGEOIS	Mathieu	Caisse d'épargne Nord France Europe	16275	50000	04009542789	29	1400794890	2101734190
2015-074	Madame	BOURGEOIS	Julia	CCM VERNON	10278	02161	00020002702	22	1400782869	2101702235
2015-101	Monsieur	BOUTBIERT	Aziz	ING DIRECT Amecoble Lumière	30438	00100	40002030746	24	1400795557	2101736371
2015-291	Madame	BZIOUI	Salma	Crédit agricole Paris IDF	18206	00269	65024303238	04	1400793684	2101702851
2015-361	Monsieur	CAPO	Florent	CE LOIRE CENTRE	14505	00001	04167176984	72	1400608687	2101742859
2015-357	Monsieur	CARDET	Raphaël	HSBC FR ASNIERES	30056	00085	00850042752	66	1400608660	2101736408
2015-400	Monsieur	CAUX	Quentin	BRED Grandes Ecoles	10107	00182	00019047304	53	1400789787	2101722663
2015-141	Monsieur	CHAMBONNET	Jean-Charles	BNP PARIBAS Evry C Elysées	30004	01660	00000697379	40	1400799278	2101734220
2015-075	Madame	CHAUCHAT	Lucie	CA COUTRAS	13306	00143	23054603916	19	1500368326	2101702235
2015-334	Madame	CHETOUANI	Hayat	LA BANQUE POSTALE CENTRE PARIS	20041	00001	6035604B020	64	1400782808	2101702758
2015-152	Madame	CHEVALIER	Anais	Crédit agricole Brié Picardie	18706	00000	72173657841	96	1400799300	2101734222
2015-288	Madame	CHQUËT	Mélanie	Banque postale Marseille	20041	01038	1883178X029	03	1400794902	2101734194
2015-062	Madame	CHITRAKAR	Alice	Caisse d'épargne IDF	17515	90000	04399493907	17	1400632786	2101702851
2015-349	Monsieur	CHRIV	Christophe	BNP Paribas Paris Légende B	30004	00042	00001570714	27	1400794926	2101734197
2015-171	Madame	COUDERC	Vanessa	Banque populaire BP Occitane Baraqueville	17807	00633	05319648035	75	1400798456	2101722654
2015-004	Madame	CROUTELLE	Justine	CA NORD EST Reims Cora	10206	16701	98376311700	84	1400782631	2101695190
2015-178	Madame	D'ANGLÉJAN	Marie Astrid	Société générale Castelnauary	30003	00491	00050100362	79	1400798962	2101722665
2015-261	Madame	DAROSO	Elodie	Banque postale Basses Terres	20041	01018	01555435015	63	1400608184	2101742693
2015-215	Madame	DARQUENNE	Mason	Crédit lyonnais Brié Centre Robert	30002	06931	0000193402Y	28	1400799272	2101734213
2015-138	Madame	DAUVILLIER	Virginie	CFC Aupajon	30066	10897	00020092803	65	1400790371	2101722687
2015-155	Madame	DE OLIVEIRA	Léara	Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charentes	13335	00301	04036590029	64	1400693441	2101722655
2015-039	Madame	DE PRETTO	Lisa	Crédit lyonnais	30002	01462	0000010186D	85	1400790756	2101734151
2015-076	Madame	DEBRAY	Déborah	CA TOURAINE POITOU	19406	37003	80419402001	34	1400782955	2101702235
2015-016	Madame	DECLERCQ	Jeane	Crédit agricole mutual Normande Seine	18306	00010	11872096705	60	1400789830	2101702851
2015-161	Monsieur	DELASSALLE	Vincent	Banque postale La Source	20041	01012	6146964Y033	32	1400792139	2101722706
2015-317	Madame	DENBAUD	Barbara	Banque postale Bordeaux	20041	01001	1546372H022	51	1400808358	2101742693
2015-439	Madame	DFELI	Myriam	Banque Postale La source	20041	01012	6551199H033	78	1400219777	2101742893
2015-417	Madame	DHARDVILLE	Sarah	Société générale Verrières le Bâsson	30003	02220	00030409772	59	1400655970	2101733912
2015-232	Monsieur	DIABY	Mouhamadou	BIC Bagnac Pont Roy al	30003	03841	00050695259	56	1400515184	2101734213
2015-382	Monsieur	DIB	Yanis	Crédit agricole IDF	18206	00241	60259342019	95	1400794349	2101734058
2015-226	Madame	DIGONNET	Cécilia	Crédit lyonnais Colocières	30002	02200	0000207936L	96	1400791099	2101722691
2015-005	Madame	DOS SANTOS	Priscyflia	BANQUE POSTALE Nancy	20041	01002	0687736F023	04	1400782660	2101695190
2015-281	Monsieur	DULON	Fabien	Société générale Tournon	30003	00124	00050059495	56	1400792606	2101702851
2015-224	Monsieur	DUMAS	Hugo	Banque postale de Clermont	20041	01003	0684854X024	89	1400790668	2101734079
2015-388	Madame	DURAND	Sarah	Banque postale	20041	01011	1203217D032	73	1400793864	2101722666
2015-287	Madame	ECHED	Yael	BNP PARIBAS Paris Q. Latin	30004	00969	00094352374	20	1400789958	2101722681
2015-035	Madame	EGASSE épouse GUEYE	Marie	Banque postale La source	20041	01012	6729589L033	97	1400793108	2101702851

N° dossier	Chiffre	Nom	Prénom	Domiciliation Bancaire	Code Banque	Code gicbet	N° de compte	CR	Référence Titers Chorus	Réf E J Chorus
2015-303	Madame	ELIAS	Bertha	Banque postale Paris IDF	20041	00001	5070772P020	58	1400798540	2101736369
2015-077	Madame	ESCUDIER	Coenstance	CL PARIS VAUGRARD	30002	00447	000093105V	73	1400783123	2101702235
2015-497	Madame	FAHMI REZKALLA	Nathalie	Crédit agricole CA IDF Saint Denis	18206	00025	41972651001	80	1400785661	2101722662
2015-313	Madame	FAKHOR	Wafa	La banque postale Paris IDF	20041	00001	5876408F020	32	1400794155	2101702851
2015-247	Monsieur	FANGET	Clément	Crédit lyonnais Clateaux-arenard	30002	01652	0000116913T	17	1400794313	2101722697
2015-413	Madame	FELIX THEODOSE	Géraldine	Banque postale	20041	01020	0142379W017	75	1400793230	2101734201
2015-283	Monsieur	FLEURDEPINE	Anand	Banque postale	10011	00020	1195840818B	80	1400794714	2101734169
2015-426	Madame	FOFANA	Aissatou	Société générale Angreuil	30003	03989	00050376293	91	1400608142	2101742900
2015-059	Madame	FORTIN	Ludivine	Crédit agricole Touraine Poitou	19406	37008	00043415658	29	1400789630	2101722672
2015-055	Madame	FOUCAULT	Agathe	Société générale Le Havre René Coty	30003	01031	00053527546	90	1400601385	2101722705
2015-078	Monsieur	FOURNIER	Thibaut	CE LILLE SAINT MICHEL	16275	20400	04069485946	91	1400783124	2101702235
2015-356	Madame	FRANCHI	Barbara	BPS SAINT GROSNS	16607	00051	88019127949	17	1400808504	2101736408
2015-373	Madame	GANTIER épouse HOCHART	Alexandra	SG PARIS CONDORCET	30003	03989	00050366922	74	1400785331	2101702851
2015-032	Madame	GARAIDS	Anne Laure	Société générale Lille Gambetta	30003	01112	00050543143	51	1400790358	2101722659
2015-079	Madame	GARCIA	Jelie	BPS COMEDIE	16607	00219	78119106521	63	1400783165	2101702235
2015-323	Madame	GASPARD	Muriel	CIC Poitiers	30066	10461	00020183101	36	1400793216	2101734308
2015-164	Madame	GASTAUD	Stéphanie	Crédit lyonnais CL LYON VAISE RAA e.LCL	30002	02600	0000827705S	03	1400830307	2101722707
2015-222	Madame	GEZER	Auella	Banque postale Paris IDF	20041	00001	5522985A020	43	1400569455	2101722700
2015-392	Madame	GIL	Marie Dominique	BNP PARIBAS Paris Lecocqre	30004	00766	00000439929	05	1400799014	2101722668
2015-166	Monsieur	GOITA	Karamoko	Banque postale La Source	20041	01012	6298110M033	46	1400316114	2101734224
2015-126	Madame	GOREN	Nicole	Crédit agricole Avena	30002	06953	0000009979E	72	1400793248	2101734210
2015-375	Madame	GOUASSIA	Rihab	BNP PARIBAS Lyon Part Dieu	30004	01736	00000693390	05	1400789653	2101722661
2015-364	Monsieur	GUESSOUM	Himed	LA BANQUE POSTALE	20041	00001	5661188W020	90	1400628030	2101736397
2015-383	Monsieur	GUIDICI	Florent	Caisse d'épargne IDF	17515	00092	04776052654	61	1400652497	2101734212
2015-060	Madame	HACHE	Marion	CA ORCHES	16706	05005	16519178707	59	1400783166	2101702235
2015-057	Madame	HADDIDANE	Wassila	Banque postale La source	20041	01012	6422278C033	17	1400793227	2101702851
2015-433	Madame	HAJJI	Suzia	Crédit lyonnais Rochebaix Nord	30002	08345	0000116553C	08	1400692021	2101733598
2015-336	Monsieur	HANE	Brahima	LCL TORCY	30002	01135	0000010228A	53	1400623592	2101734224
2015-378	Madame	HIBOUX	Jennifer	Crédit agricole Normandie Alençon	16606	00001	00163892659	28	1400790834	2101734166
2015-280	Madame	HUGAUD	Marie	Société générale Bobigny Jaurès	30003	03975	00050057851	11	1400798639	2101722658
2015-081	Monsieur	HOLZER	Loïc	CCP NANCY	20041	01010	0854993T031	19	1400783167	2101702235
2015-374	Madame	JEDD	Mélanie	Banque postale Clermont Ferrand	20041	01003	0614776S024	92	1400790352	2101722686
2015-268	Madame	JEGOU épouse LIEVEQUE	Morgane	Hellobank BNP Paribas Paris	30004	01107	00000182612	56	1400789555	2101722671
2015-256	Madame	JEHL	Ingrid	Banque populaire de Sud BPS Castelnaudary	16607	00036	78019339362	33	1400798652	2101722659
2015-203	Monsieur	JINADU	Mayowa	Crédit Lyonnais Boissy St Léger	30002	01465	0000007731D	67	1400793680	2101702851
2015-358	Madame	JOVANOVIC	Marianna	CCM BORDEAUX BASTIDE	15589	33558	06785366301	57	1400660741	2101736350
2015-316	Madame	KHALFALLAH épouse BELGACEMI	Milice	Banque populaire Rives de Paris	10207	00186	70193546988	12	1400794310	2101722695
2015-348	Madame	KHAN épouse AFZAL	Alsa	La Banque postale de Paris	10011	00020	0255331329N	76	1400794159	2101702851
2015-430	Madame	KOITA	Kande	Société générale Moutaemmil	30003	04010	00056074082	40	1500736934	2101734157
2015-350	Monsieur	KONATE	Demba	BNP Paribas Paris Barbès	30004	00803	00000743355	02	1400790835	2101734157
2015-332	Monsieur	KTOUB	Mohamed	BRED JOINVILLE POLANGIS	10107	00216	00010656391	29	1400782667	2101702747
2015-153	Madame	LAMONTAGNE	Lordine	Banque postale IDF	20041	00001	5905145V020	45	1400601166	2101736292
2015-363	Monsieur	LATIEULE	Mathieu	CE MIDI PYRENEES	13135	00080	04313219578	27	1400598336	2101736397
2015-029	Madame	LATIL	Loa	HNP PARIBAS Paris Simplex	30004	00632	00001099309	08	1400792135	2101722721
2015-127	Monsieur	LAUER	Kévin	HNP gare Saint Lazare	30004	00982	00001337046	74	1400701470	2101736371
2015-189	Madame	LE GUELVOUIT	Loa	Crédit mutuel de Bretagne CCM Miniac Morvan	15589	35167	03105407940	93	1400652316	2101722657
2015-135	Madame	LEBIGOT	Anne Scythie	HNP Paribas Paris Sorbonne	30004	00741	00001610707	28	1400791234	2101722693
2015-290	Madame	LECONTE SIMON	Aline	Société générale Ancenis	30003	00293	00051779990	17	1400794592	2101734195
2015-295	Madame	LEDRA	Sarah	Crédit Lyonnais Pantin Hoche	30002	00533	00004343351	51	1400793276	2101734213
2015-260	Monsieur	LEFEVRE	Fabien	Société générale Paris agence centrale	30003	01054	00050001594	42	1400798374	2101736319
2015-095	Madame	LEROY	Claira	Crédit lyonnais Clisay les Mlx Mairie	30002	00595	0000203066D	10	1400792921	2101722650
2015-330	Madame	LEROY	Christelle	CE PICARDIE	16025	30130	04053749331	47	1400782638	2101702751
2015-123	Madame	LIBOUA	Colette	Crédit lyonnais Paris Pasteur	30002	00440	0000691990R	53	1400794833	2101734185
2015-032	Madame	LOUBEYRE-GENOUX	Lucie	SG MACON	30003	01210	00050420554	76	1400783525	2101702235
2015-410	Madame	LOZA	Joanna	Société générale Rennes Le Bastard	30003	01700	00050711383	29	1400794481	2101734062
2015-007	Madame	LURAGHI	Stuzia Devi	BP OCCITANE PUY L EVEQUE	17807	00821	63319801668	07	1400782662	2101702231
2015-002	Madame	MACE	Claira	BANQUE POSTALE Dijon	20041	01004	1045114G025	31	1400782584	2101695190
2015-182	Monsieur	MAHESWARAN	Medhistan	Crédit lyonnais Paris Ansterfritz	30002	00494	0000053600Q	42	1400800425	2101722656
2015-304	Madame	MANSOURI	Nawal	Société générale Paris Italie	30003	04070	00050822593	31	1400691567	2101733871
2015-070	Monsieur	MARTY	Léo	Banque postale Bordeaux	20041	01001	161882B9222	45	1400794834	2101734189
2015-159	Madame	MASSIP	Clarisse	Société générale Toulouse Wilson	30003	00936	00050024454	65	1400798475	2101736332
2015-008	Monsieur	MASSON	Robert	CL PARIS RAMBUTEAU	30002	00407	0000370840F	47	1400782664	2101702232
2015-027	Madame	MECHMACHE	Myrtilin	BNP Paribas Noisy le Sec	30004	00569	00000733403	97	1400790656	2101734076
2015-083	Monsieur	MERCIER	Audric	HNP PARB VILLENEUVE SLOIT	30004	01244	00000153561	58	1400783526	2101702235
2015-351	Madame	MERZOUG	Zouhila	Banque postale Paris Cedex 15	20041	00001	06524032020	72	1400802020	2101742693
2015-297	Madame	MESSAOUDENE	Sarah	Banque postale de Lille	20041	01005	2035993F026	37	1400790389	2101722690
2015-412	Madame	MEURISSE	Jennifer	Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	14445	00400	04107059014	73	1400794818	2101734183
2015-371	Madame	MOHAMED EL ARIF	Nawal	CIC TOULOUSE RUE DES ARTS	10057	19047	00091967701	14	1400784669	2101702848
2015-263	Madame	MORELLON	Mélanie	EPE Charenton	16958	00001	00534070001	83	1400798429	2101736300
2015-239	Madame	MOUCHRIJ	Asma	CCM Savigny le Temple	10278	06150	00020022602	70	1400602355	2101734082
2015-251	Madame	NAKKACHIAN	Charlotta	Crédit lyonnais Nîmes	30002	03300	0000446570W	45	1400789713	2101722678
2015-169	Madame	NAOUAR	Mosia	Société générale Amilly Antilles	30003	01568	00050029159	41	1400789776	2101722679
2015-338	Madame	NGOLLE NJOWE	Thérèse	LA BANQUE POSTALE CHALONS	20041	01002	0524822J023	78	1400783026	2101736386
2015-339	Monsieur	NGUEMA ENY	Moname	SG ROUBAIX	30003	01772	00050451736	47	1400783064	2101702790
2015-340	Madame	NGUYEN	Leara	CE ILE DE France	17515	00000	04098545242	79	1400783073	2101702819
2015-319	Madame	NOR	Salma	BNP PARIBAS Trappes	30004	00918	00000044960	32	1400798337	2101722652

N° dossier	Civilité	Nom	Prénom	Domiciliation Bancaire	Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé	Référence Titres Chorus	Réf EJ Chorus
2015-311	Madame	NOUKASS épouse BOUNOUAR	Faeza	Crédit lyonnais Montreaux Ville H	18706	0000	72106379349	09	1400793234	2101734203
2015-342	Madame	NWOSU	Ezima	CL PARIS MAC MAHON	30002	00431	0000097555K	03	1400783143	2101702825
2015-175	Madame	NYIA YI	Ly May Sy	Crédit agricole Bré Picardie TORCY	18706	00000	20659547000	88	1400799012	2101722667
2015-084	Madame	OBED	Sarah	BPACA STE FOYE LA GRANDE	10907	00289	47319111558	85	1400783798	2101702235
2015-204	Madame	ORNECIFE	Marie	Banque postale Paris IDF	20041	00001	5389122X020	69	1400215905	2101734224
2015-370	Madame	OUTALAAAYNT	Naim	CE ILE DE France	17515	00092	04007509126	09	1400784852	2101702829
2015-025	Madame	PAQUET	Jeanne	Crédit agricole Normandie Seine	18306	00065	11849990510	84	1400668357	2101742656
2015-343	Madame	PELMAR	Mariel	BRED COURBEVOIE GARE	10107	00271	00421019694	41	1400698503	2101742685
2015-058	Monsieur	PENDA MOUSSA	Joseph	Crédit mutuel CCM Melun Saint Jean	10278	06450	00021020701	06	1400794772	N/A
2015-249	Madame	PERNECKELE	Léa	Banque postale Nantes	20041	01011	12366697032	58	1400798297	2101734224
2015-136	Monsieur	FERRIER	Mathieu	Crédit mutuel Bordeaux Nansouty	15589	33566	06291966040	23	1400652958	2101734213
2015-369	Madame	FENAUULT	Mafina	CA FINISTERE QUIMPER PENVILLERS	12906	00041	69522871001	43	1400784688	2101702827
2015-368	Monsieur	FINTE	Adrien	CE NORD France EUROPE	16275	50000	04387345867	02	1400683363	2101736408
2015-010	Madame	PORTUGAL	Emmanuelle	SG GAGNY	30003	01708	00050061807	04	1400782701	2101702234
2015-097	Madame	PRAUTHOIS	Lucie	BNP PARIBAS Laxou villers	30004	01250	00000412753	68	1400794839	2101734192
2015-685	Monsieur	PRIVET	Jonathan	LCL DIJON UNIVERSITE	30002	02549	0000002278W	80	1400783759	2101702235
2015-103	Monsieur	PULINA	Jérémy	Caisse d'épargne Rhone Alpes	13825	00200	04385903193	75	1400792192	2101733888
2015-216	Madame	QUERE	Auro	CCM Chateaufort	15589	29704	00034883460	72	1400786662	2101722674
2015-157	Monsieur	QUINDO	Aréoline	Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	14445	20200	04089061571	82	1400790492	2101722683
2015-193	Monsieur	RAHOU	Azouzine	Crédit lyonnais Paris Hoche	30002	00533	0000377688D	67	1400792883	2101732488
2015-146	Monsieur	RAMANADANE	Sandir	PARIS GAY LUSSAC	30003	03081	00050096977	47	1400801284	2101722699
2015-404	Madame	RAMI	Zehra	Banque postale La source	20041	01012	4514742U033	85	1400794196	2101702851
2015-099	Madame	RICHARD	Elise	CCM WORKBOUT	15629	02745	00024592691	58	1400782700	2101702233
2015-207	Madame	RIVIERE	Marlene	Société générale Paris Bourse	30003	03020	00050721449	83	1400799421	2101734223
2015-049	Madame	ROCHE	Caroline	Caisse d'épargne IDF	17515	90000	04069439279	23	1400789549	2101722676
2015-094	Madame	ROQUET	Jenna	Crédit lyonnais Créteil	30002	00892	0000021058W	47	1400790367	2101722688
2015-165	Monsieur	ROUSSEAU	Nicolas	Crédit lyonnais Paris Quartier Latin	30002	00421	0000142198V	36	1400698328	2101742893
2015-411	Madame	SACKO	Hédamat	Banque postale CF de Paris	20041	00001	5822297F020	22	1400798961	2101722664
2015-098	Monsieur	SAFS	Gillescome	Crédit mutuel CCM Ardes	10278	07907	00016967202	11	1400793250	2101734204
2015-148	Madame	SAGAR	Rawane	Crédit Lyonnais Chevilly Larue	30002	00338	0000370399G	19	1400794483	2101734068
2015-026	Madame	SAID	Assimani	Banque postale Paris	20041	00001	5384261N020	61	1400792194	2101733892
2015-367	Madame	SALAH	Leana	CE NORD France EUROPE	16275	00626	04046119671	66	1400658212	2101736408
2015-262	Monsieur	SAM	Valentin	Société générale Cergy le Haut	30003	01672	00050481424	74	1400789624	2101722673
2015-360	Madame	SEGOVIA épouse LAQUERIE	Lina	CA ILE DE France	18206	00378	37395554001	26	1400808685	2101742858
2015-403	Madame	SIFFERT	Elsa	MACIF Socram Banque NIORT	12280	00003	04554461537	15	1400790410	2101695190
2015-277	Madame	SIMAO	Mégane	Société générale	30003	02210	00050324477	58	1400794263	2101722695
2015-434	Madame	SISSOKO	Fatoumata	Crédit lyonnais Paris Métalmontant	30002	09480	0000692693B	73	1400792809	2101702851
2015-191	Madame	SORASITH	Sophie	Caisse d'épargne IDF	17515	90000	04397472566	82	1400790350	2101722685
2015-106	Madame	STIEVENARD	Virginie	Banque postale IDF	20041	00001	5670461A020	41	1400794820	2101734172
2015-425	Monsieur	STRASSER	Thibault	BPN AG ROUBAUX	13507	00106	3037861961	62	1400652017	2101736408
2015-006	Madame	TAGLIAMENTO	Ciera	LCL Gambetta	30002	00470	0000442350Z	85	1400782661	2101695190
2015-068	Madame	TAIEB	Jessica	BNP PARIBAS Paris Secretan	30004	01374	00001127202	16	1400799296	2101734221
2015-341	Madame	TEA	Solène	CL PARIS MASSENA	30002	00579	0000065797R	96	1400783033	2101702822
2015-086	Madame	TEISSEIRE	Majorie	CE COTE D AZUR	18315	10000	04317393915	26	1400783830	2101702464
2015-201	Madame	THOMMERELLE	Carole	BNP Paribas Vity sur Seine	30004	00903	00000610125	07	1400778965	2101722684
2015-327	Madame	TISSIER	Mélanie	Société générale Pectolise	30003	01659	00051198431	29	1400798371	2101734224
2015-208	Madame	TOUAG	Hurufi	Crédit lyonnais Versailles R.Droite	30002	08970	0000010580Z	81	1400801969	2101733895
2015-131	Madame	TRARI	Amel	Crédit agricole IDF Paris Gare de LYON	18206	00211	60237669808	18	1400790739	2101734148
2015-330	Madame	TSOGBE	Makoy	BANQUE POSTALE CENTRE PARIS	20041	00001	5545852F020	74	1400782577	2101702735
2015-037	Madame	VALET	Estelle	BNP PARB AVALLON	30004	00867	00000200306	44	1400783833	2101702491
2015-366	Monsieur	VANDERMEERSCHEN	Louis-Vladimir	LA BANQUE POSTALE NANCY	20041	01010	0893086X031	80	1400657242	2101736406
2015-359	Monsieur	VERGE	Lionel	CA PYRENEES GASCogne	16906	13003	51043946796	63	1400471331	2101736393
2015-190	Monsieur	VILIEZ	Mickael	Crédit Lyonnais Gonesse	30002	01140	0006022464N	31	1400789678	2101722675
2015-381	Madame	VINCENT SULLY	Chloé	BRED Fort de France Cathédrale	10107	402	735010549	37	1400789888	2101722680
2015-179	Madame	VINOGRADOVA	Daria	Banque postale La Source	20041	01012	6220584V033	92	1400789455	2101722653
2015-012	Madame	VISIERE	Morgane	CA BRIE PICARDIE Ailly sur Somme	18706	00000	72164505536	94	1400782702	2101702235
2015-099	Madame	WILMART	Emeline	Banque populaire du Nord AG Charleville	13507	00105	30934571986	94	1400798482	2101734213